



## LE BUREAU

Gestion des entreprises culturelles

### LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES CULTURELLES

une journée pour comprendre la fiscalité des  
TPE et son application spécifique au secteur

**PUBLIC** Cette formation s'adresse aux administrateurs ou responsables financiers d'associations et de petites et moyennes entreprises culturelles, compagnies, bureaux de production, qui souhaitent progresser dans leur compréhension des règles fiscales, pour optimiser leur gestion financière.

**OBJECTIF PÉDAGOGIQUE** A l'issue de cette formation vous aurez identifié l'ensemble des taxes et impôts qui s'appliquent aux entreprises culturelles et serez en mesure d'anticiper leur coût et leur impact sur votre trésorerie. Vous saurez également sécuriser la facturation en appliquant les taux de tva adaptés aux différentes activités développées.

**MÉTHODE PÉDAGOGIQUE** La formation s'articule autour d'éléments théoriques, de références à la législation, d'un support pédagogique, de lecture de documents fiscaux, de cas pratiques. Le mini groupe favorise les échanges entre les participants qui illustrent et enrichissent la réflexion.

**CONTENU** La formation abordera les points suivants :

- La fiscalisation des entreprises culturelles : une obligation ou un choix ?
- La TVA : les principes d'assujettissement ou d'exonération de tva
- Les taux spécifiques au spectacle vivant, la méthodologie de la déclaration de TVA
- L'impôt des sociétés sur le bénéficiaire et la liasse fiscale
- Les autres impôts et taxes, CFE, taxe sur les salaires

#### PRÉ-REQUIS

Pratiquer dans son activité professionnelle la gestion et l'administration d'une structure culturelle fiscalisée. Maîtriser l'utilisation d'Excel.

#### EFFECTIF

En mini-groupe (de 3 à 5 personnes)

#### DURÉE

Session de 7 heures sur une journée :  
de 10h à 13h et 14h à 18h

#### LIEU

Onzième Lieu,  
91 bis rue Jean Pierre Timbaud 75011 Paris  
Au cœur du 11<sup>e</sup> arrondissement dans un lieu convivial  
qui réserve un espace de travail calme pour un petit  
groupe en formation.  
[www.onzieme-lieu.com](http://www.onzieme-lieu.com)

#### FORMATRICE CÉCILE LORENZI

Consultante, fondatrice du Bureau, Cécile Lorenzi a occupé des fonctions d'administratrice et responsable des ressources humaines dans différentes structures culturelles et enseigne la gestion financière et sociale depuis une quinzaine d'années dans des centres de formation professionnelle. Son activité de consultante et de prestataire lui permet d'être au fait des problématiques rencontrées par les responsables administratifs et d'étayer ses formations par des exemples concrets, en lien avec la réalité professionnelle.

#### INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Coût pédagogique éligible à la prise en charge des OPCO (Afdas, Fifpl, Agefice...)  
Date limite de dépôt des dossiers aux OPCO : 1 mois avant la date de début du stage.  
Prenez contact avec le Bureau pour votre orientation pédagogique et pour les modalités de votre inscription.

INFORMATION, ORIENTATION, PÉDAGOGIE :  
CÉCILE LORENZI  
ADMINISTRATION : SYLVAIN ELOFFE  
TÉLÉPHONE 01 48 05 98 01  
EMAIL [CONTACT@LEBUREAUCONSEIL.FR](mailto:CONTACT@LEBUREAUCONSEIL.FR)